

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 DECEMBRE 2016  
18 heures**

**Présents :** Mrs NOUZIERES, CORTEMBOS, JAMMES, MAGNAC, TOPPIN, LESTRADE, GARCIA et Mmes DELPRAT, BOYAVAL, LOUDES, DUBRUILLE

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Patrick TOPPIN

**1) FONDS DE CONCOURS CAUVALDOR**

Le Maire explique à l'assemblée que la demande de fonds de concours pour le projet « aménagement du cœur de village » a été accordé, le montant alloué s'élève à 41 712 euros.

Accord du conseil municipal

**2) DETR**

Aucune demande n'est faite pour 2017

**3) VENTE PORTION CHEMIN PUBLIC A MONSIEUR BACH PHILIP**

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 novembre au 22 novembre 2016 concernant la vente d'une portion de chemin public à Monsieur BACH Philip, aucune opposition n'a été inscrite.

Le prix de vente au mètre carré est fixé à 2 euros.

Accord du conseil municipal

**4) CARTE COMMUNALE SECTEUR AL SEGUI**

Lors de la dernière réunion de la carte communale, concernant le secteur d'Al Ségui 3 options ont été proposées, parmi ces 3 options le conseil municipal retient la proposition « entre deux » qui consiste à maintenir le haut du secteur constructible sur une bande de 30 mètres, permettant ainsi de réaliser 2 lots et de mettre en place une bande soumise au droit de préemption entre ces 2 lots afin d'anticiper l'accès nécessaire au développement ultérieur du bas du secteur. Le reste serait donc inconstructible en attendant le PLUi.

## **5) REOUVERTURE CHEMIN A AL SEGUI**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il lui semble important que les chemins passant dans la commune soient ouverts, à ce sujet il propose de rouvrir le chemin situé à Al Ségui qui rejoint la route de Saint-Médard.

Jean-Louis LESTRADE informe que pour le rouvrir ce chemin a besoin d'être remis en état. Le chemin de La Croix Blanche sortie route de Saint-Médard de Presque a été ré-ouvert, d'autres ouvertures de chemin sont à prévoir.

## **6) ECLAIRAGE PUBLIC**

Les ampoules « ballon » n'existent plus, il y a un peu de stock (3 à 4 ans d'avance) mais à terme il faudra changer le système sur 8 éclairages.

Sur 103 points lumineux dans la commune, 23 sont en mauvais état ou de qualité moyenne.

## **7) DEMANDE D'AIDE FINANCIERE PAR UN ADMINISTRE**

Le maire fait part à l'assemblée d'un courrier adressé à la mairie par un administré de la commune pour une demande d'aide financière de 200 euros pour régler la facture de chauffage d'un montant de 500 euros.

Depuis l'arrivée de ce courrier à la mairie, cet administré a reçu une aide de 300 euros du Département et une aide de 200 euros du Secours Catholique ce qui correspond au montant de la facture due.

Monsieur le Maire soumet l'idée de proposer à cet administré, pour l'été prochain (d'avril à septembre), un emploi pour 60 heures par mois pour contrôler les parkings et s'assurer que les automobilistes se soient acquittés de la redevance de stationnement.

## **8) DEVIS APIE POUR PEINTURE SALLE DES ASSOCIATIONS**

Le Maire présente le devis de l'association APIE pour rénover la salle des associations (peinture des murs), ce devis concerne la main d'œuvre pour un montant de 1 225 euros, l'achat de la peinture est à la charge de la commune.

## **9) DEVIS ENTREPRISE ROQUES POUR ELECTRICITE ET CHAUFFAGE SALLE DES ASSOCIATIONS**

Le Maire présente le devis de chauffage et d'électricité pour la salle des associations d'un montant de 1 660.80 euros TTC, devis de l'entreprise Roques Patrick.

Accord du conseil municipal

## **10) DEVIS BATIMAN POUR CARREAUX PORTE SALLE DES FETES**

Un devis pour le remplacement du vitrage de la porte de la salle des fêtes a été fait par l'entreprise BATIMAN, un autre devis va être demandé à l'entreprise JAUZAC.

### **11) ACHAT CONGELATEUR 200 LITRES SALLE DES FETES**

Il a été demandé par les associations que la mairie équipe la salle des fêtes d'un congélateur. 3 devis ont été faits, il s'avère que pour le même article c'est le magasin Leclerc à Biars sur Cère qui propose le prix le plus intéressant, c'est donc le magasin Leclerc de Biars sur Cère qui est retenu.

### **12) PARTICIPATION ECOLES DE SAINT-LAURENT LES TOURS**

Une demande de subvention de 30 euros par enfant a été adressée à la commune par l'Association des Parents d'ELèves de l'école de Saint-Laurent les Tours (APEL).  
1 enfant est concerné.

Accord du conseil municipal

### **13) NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)**

Un nouveau régime indemnitaire est mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour tous les agents de la fonction publique territoriale. La procédure de mise en place de ce nouveau régime indemnitaire étant assez complexe, les petites communes n'ayant pas de service du personnel, le CDGFPT (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale) du Lot propose de faire une « trame » afin d'aider les agents des petites collectivités à mettre le RIFSEEP en place, cette aide matérielle devrait être transmise en début d'année 2017, dans cette attente le régime actuel reste en place.

### **14) ORGANISATION FETE DE NOEL**

Les colis pour les personnes âgées de plus de 80 ans ont été commandés, ils seront distribués la semaine avant Noël par Alain NOUZIERES et Isabelle LOUDES.

Un grand sapin va être posé sur la place du village et des lumières seront installées dans le bourg.

Samedi 17 décembre, des animations seront proposés aux habitants du village avec un feu d'artifice à 19 heures 30 qui sera financé par le Club des Gorges d'Autoire, Les Amis d'Autoire, la société de chasse, le comité des fêtes, la mairie et l'aide d'artificiers bénévoles. Le vin chaud et un goûter pour les enfants seront offerts par la municipalité

### **15) DON DE L'ASSOCIATION « LES AMIS D'AUTOIRE » DE 4000 EUROS A LA COMMUNE**

Le Maire fait part du souhait de l'association « Les Amis d'Autoire » de faire don à la commune de la somme de 4000 euros. L'association demande que cette somme soit utilisée pour l'amélioration de la commune, cet argent servira à acheter des bancs qui seront installés dans le village.

La remise du chèque aura lieu samedi 10 décembre 2016 dans la salle des associations, le Maire remercie par avance l'association pour leur générosité.

## 16) COURRIER ARS

Le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de l'ARS qui demande qu'une étude soit faite sur le captage de l'eau, avec la mise en place d'un périmètre de sécurité (les terrains doivent être fermés).

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire des captages mais pas des terrains.

## 17) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Sur le chapitre personnel, la somme de 2000 euros doit être transférée du chapitre 011 au chapitre 012.

Accord du conseil municipal

## 18) POINTS DIVERS

- Le maire fait part à l'assemblée que le Club des aînés de LOUBRESSAC a fait son repas de fin d'année à la salle des fêtes d'AUTOIRE (la salle des fêtes de LOUBRESSAC étant en travaux), afin de remercier la municipalité pour le prêt de la salle ils ont offert un carton de champagne.
- Les locataires du logement Cour de l'Ecole ont pris possession du logement, c'est un couple avec un enfant en bas âge.
- Le Maire indique que le terrain appartenant à Monsieur LANCTUIT et Madame JOSPIN est de nouveau envahi par une végétation abondante, suite à plusieurs courriers en 2014 et 2015 le terrain avait été nettoyé, une proposition d'achat par la commune avait été faite au propriétaire mais est restée sans suite.  
Le 20 octobre dernier, la mairie a adressé à nouveau un courrier à Monsieur LANCTUIT lui demandant de nettoyer le terrain et renouvelant la demande d'achat.  
A ce jour, le propriétaire ne s'est toujours pas manifesté.
- Suite au « zéro phyto », Patrick TOPPIN s'est renseigné sur les différentes possibilités de désherbage. Il a contacté la société RABAUT qui propose du matériel pour le désherbage mais cette société ne fait pas de démonstration.  
L'agence Adour Garonne peut proposer des aides pour ce type d'achat.
- Le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de longue date de Madame CIUMEI resté sans réponse. Elle faisait part de sa demande d'achat d'une parcelle de terrain d'environ 10 m<sup>2</sup> située devant sa maison.  
Le conseil municipal ne souhaite pas vendre cette parcelle de terrain.
- Le Maire tient à remercier et à féliciter Patrick TOPPIN et Alain CORTEMBOS pour leur travail et leur investissement concernant le site internet de la commune.

*Fin de la séance à 20 heures 45*

*Vu, le Maire Alain NOUZIERES*